

De nouvelles normes pour l'Unité de Valorisation Energétique des déchets ménagers à Bessières



• De nouvelles normes, pourquoi ?

A la fin des années 90, lors de la conception de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets ménagers à Bessières, DECOSET et ECONOTRE ont intégré les normes en vigueur, dites "normes LEPAGE".

Ces normes fixaient les seuils maximum des concentrations des différents polluants présents dans les effluents gazeux (les fumées) et liquides des incinérateurs de déchets ménagers.

Afin de limiter encore l'impact sur l'environnement des incinérateurs, une directive européenne a réduit le seuil de certains composés et fixé des seuils pour de nouveaux composés.

En application de cette directive, l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002 a donc imposé aux incinérateurs le respect de ces nouvelles normes pour le 28 décembre 2005.

• Les nouvelles normes européennes en question

Seuils applicables aux effluents gazeux

	Anciennes normes applicables à ECONOTRE	Nouvelles normes
Poussières	10	10
Monoxyde de carbone	50	50
Acide chlorhydrique	10	10
Acide Fluorhydrique	1	1
Dioxyde de soufre	50	50
Carbone organique total	10	10
Oxydes d'azote		200
Dioxines et furannes	0,1	0,1
Métaux lourds	0,5	0,5
Cadmium+Thallium	0,05	0,05
Mercurure	0,05	0,05

> Valeurs exprimées en mg/Nm³ gaz sec à 11% d'O₂ sauf dioxines et furannes en ng/Nm³ gaz sec à 11% d'O₂.

Seuils applicables aux effluents liquides

	Anciennes normes applicables à ECONOTRE	Nouvelles normes
Matières en suspension	30	30
AOX	1	1
Carbone organique total		40
Chrome hexavalent	0,1	0,1
Chrome	0,5	0,5
Cadmium	0,2	0,05
Plomb	1	0,2
Mercurure	0,05	0,03
Thallium		0,05
Cuivre	0,5	0,5
Nickel	0,5	0,5
Zinc	2	1,5
Hydrocarbures	5	5
Cyanures libres	0,1	0,1
Arsenic	0,5	0,1
Fluorures	15	15
Azote total	30	30
Dioxines et furannes		0,3

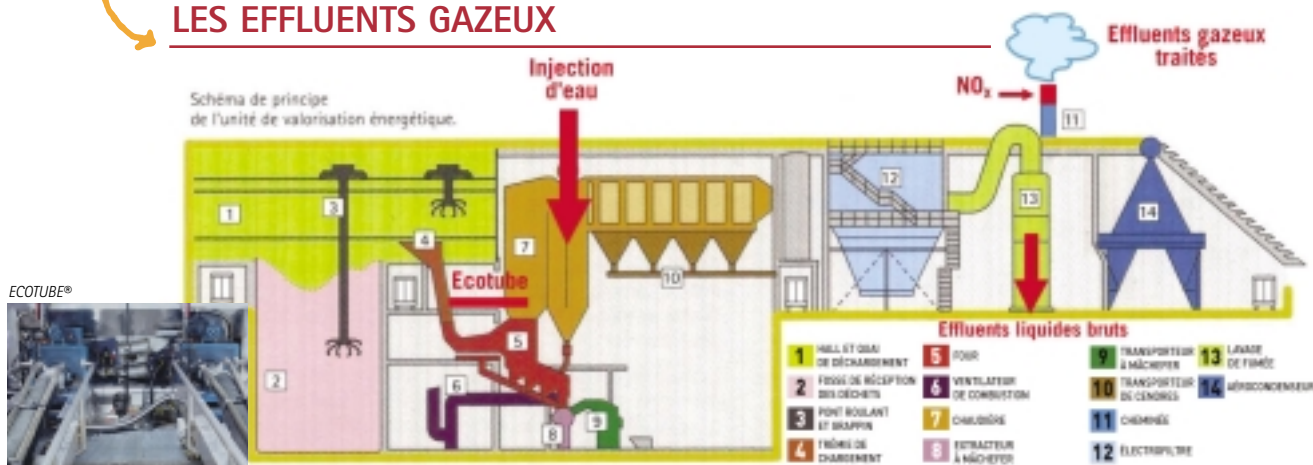
> Valeurs exprimées en mg/litre, sauf dioxines et furannes en ng/litre

Les résultats actuels des analyses sur les rejets de l'UVE se situent systématiquement et très largement au-dessous des valeurs réglementaires qui lui sont applicables. De plus, ECONOTRE est certifiée ISO 14001 et répond donc aux critères environnementaux drastiques de cette certification.

Cependant, la réduction des émissions imposée par les nouvelles normes implique la mise en place d'équipements complémentaires.

- Les principales solutions techniques mises en œuvre par ECONOTRE pour respecter les nouvelles normes

LES EFFLUENTS GAZEUX

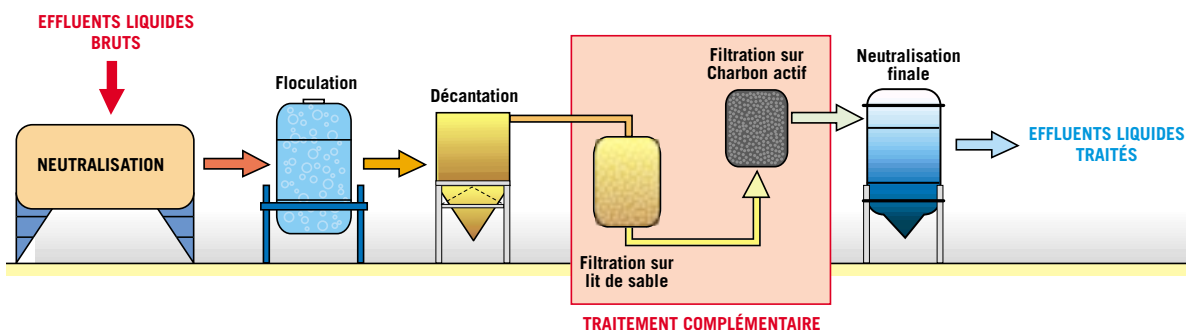


Pour respecter le seuil de 200mg/Nm³ en oxydes d'azote, ECONOTRE a retenu un procédé innovant : le procédé ECOTUBE®.

Cette technologie, associée à un dispositif d'injection d'eau dans les chaudières, permet de réduire la formation des oxydes d'azote sans aucun réactif chimique autre que de l'air et de l'eau.

La rehausse de 5 m des cheminées améliore, quant à elle, les conditions de rejet des fumées dans l'atmosphère.

LES EFFLUENTS LIQUIDES



La mise en place de filtres à sable et à charbon actif complète le dispositif de traitement existant et garantit le respect des nouvelles valeurs seuils.

LE CONTRÔLE

De nombreux analyseurs et capteurs mesurent 24h/24h la composition des effluents gazeux et liquides.

Ce suivi automatisé est complété par des contrôles effectués par des organismes extérieurs agréés qui analysent les prélèvements.

Ces organismes valident ainsi la qualité et la fiabilité des mesures ECONOTRE.

De plus le plan de surveillance de l'environnement (sol, végétaux, eau du Tarn et air), déjà opérationnel avant la mise en service de l'usine, a encore été renforcé par la mise en place d'une station de contrôle de l'air ambiant sur la commune de Bessières. Celle-ci est gérée par l'ORAMIP (Observatoire Régional de l'Air en Midi Pyrénées).

